

## Compte rendu du conseil municipal du 17 Décembre 2024

**Présence** : Tous les conseillers sont présents à l'exception de Ludovic Erkeder, d'Alexandra Stanus et Barneoud Vincent excusés

### **1 Décision modificative**

On prend 12536 euros du chapitre 11 pour déplacer cette somme sur le chapitre 65

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la décision modificative.

Vincent Barneoud a donné procuration à Marie-José Achard et Alexandra Stanus à Nathalie Audier.

### **2 Taxe Performance « Agence de l'eau »**

Différentes taxes disparaissent : La redevance pollution, la redevance modernisation, la performance épuratoire (prix).

En contre partie on trouve la création d'une redevance consommation et d'une taxe performance « eau » La commune reversera à l'Agence de l'eau cette taxe et cette redevance qui auront été versées par Véolia à la commune.

Accord de tous les membres du conseil municipal présents (+ procurations)

### **3 Questions diverses**

Faire un courrier à « Pic Alpes » pour mettre en demeure cette entreprise de vérifier la réparation du GBC qui n'a pas donné satisfaction.

Demander à la préfecture de passer à 10% pour l'autofinancement du projet de l'Eglise.